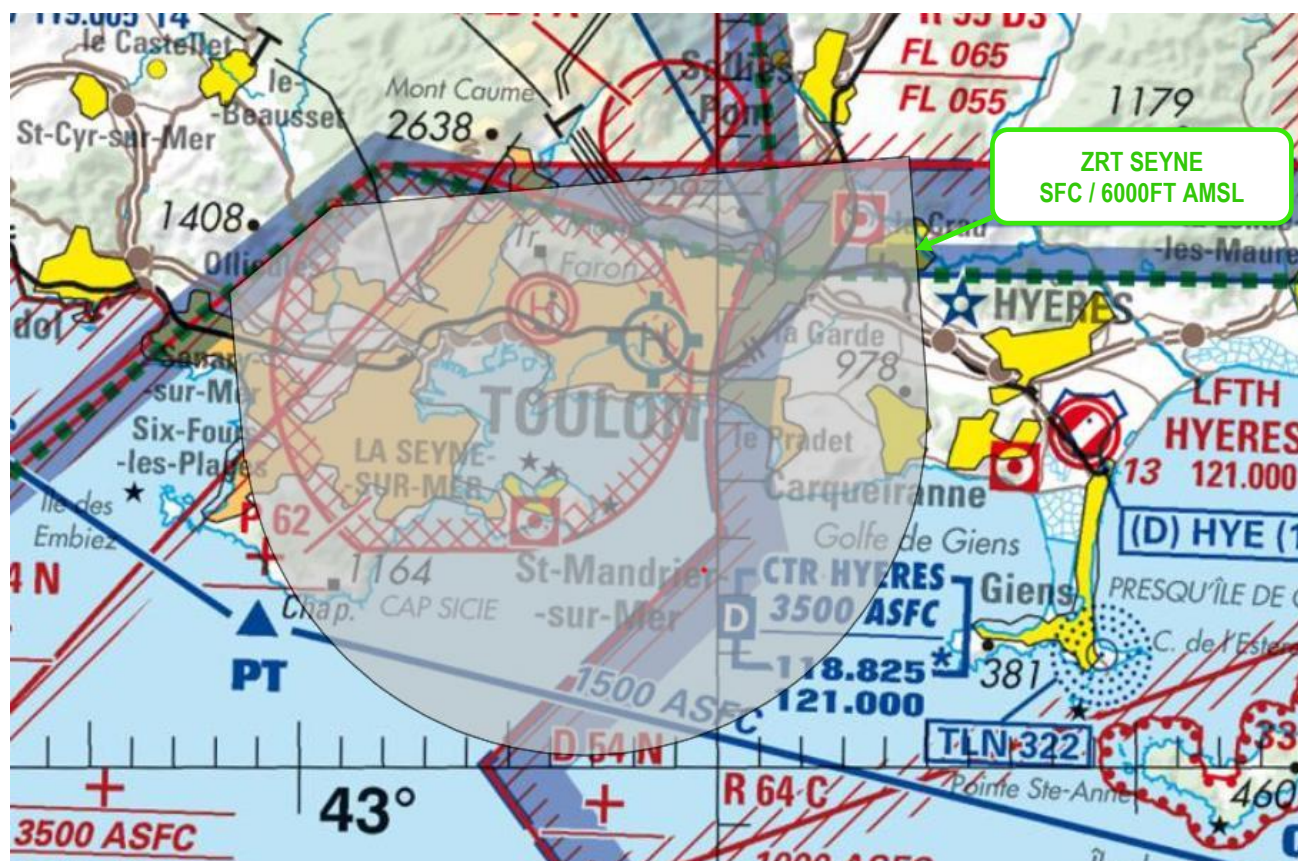


Objet : Création d'une Zone Réglementée Temporaire (ZRT) « SEYNE » dans le cadre d'une manifestation aérienne à Toulon

En vigueur : Les 14 et 15 août 2025

Lieu : FIR : Marseille LFMM – AD : HYERES LE PALYVESTRE LFTH – HEL : TOULON SAINTE MUSSE LF449, TOULON SAINTE ANNE LF377

ZRT SEYNE



Extrait carte 1/500 000 IGN – Édition 2025

ACTIVITÉ

Manifestation aérienne et répétition.

DATES ET HEURES D'ACTIVITÉ

Le jeudi 14 août 2025 de 0800 à 0900 UTC et de 1300 à 1730 UTC.

Le vendredi 15 août 2025 de 1330 à 1730 UTC.

INFORMATION DES USAGERS

Activité réelle connue de :

HYERES TWR 121.000 MHz
NICE INFO 124.425 MHz
TOULON APP 126.325 MHz
PROVENCE INFO 124.350 MHz

GESTIONNAIRE
TOULON APP

STATUT
Zone Réglementée Temporaire (ZRT) activable qui : - se substitue aux parties des espaces aériens contrôlés, aux zones réglementées et dangereuses avec lesquelles elle interfère, - est définie à l'exclusion de la zone interdite LF-P62.

CONDITIONS DE PENETRATION
CAG VFR / CAM V : Contournement obligatoire pendant l'activité sauf pour : - les aéronefs participant à la manifestation, - les aéronefs autorisés par la Direction des vols - les aéronefs effectuant des activités militaires, de douane, de police, de recherche et sauvetage, de lutte contre les incendies, du transport médical ayant à intervenir dans le cadre de l'exécution de leurs missions et lorsque celles-ci ne permettent pas le contournement de la zone, après contact avec l'organisme gestionnaire. CAG IFR et CAM I, T : sur autorisation de TOULON APP

SERVICES RENDUS
Information de vol et alerte.

LIMITES LATERALES ET VERTICALES
ZRT SEYNE <u>Limites latérales</u> 43°08'17.00" N, 005°48'21.00" E 43°09'47.00" N, 005°50'49.00" E 43°10'39.00" N, 006°04'36.00" E 43°06'39.00" N, 006°05'01.00" E arc horaire de 6.00 NM de rayon centré sur 43°06'12.70" N, 005°56'50.73" E 43°05'21.00" N, 005°48'42.00" E 43°08'17.00" N, 005°48'21.00" E <u>Limites verticales</u> SFC / 6000 FT AMSL

DISPOSITIONS PARTICULIERES
L'itinéraire recommandé VFR de jour : tronçon « WT- PT-CT » est suspendu. L'itinéraire de transit s'effectuera au nord de la CTA TOULON. Des mesures spécifiques de régulation de débit pouvant aller jusqu'à la suspension temporaire des vols, sont susceptibles d'être imposées sauf pour les aéronefs participant à la manifestation et les aéronefs effectuant des missions urgentes d'assistance et de sauvetage après contact avec l'organisme gestionnaire.

ORGANISME A CONTACTER
Avant et pendant la manifestation : Directeur des vols : 06 83 24 72 42